

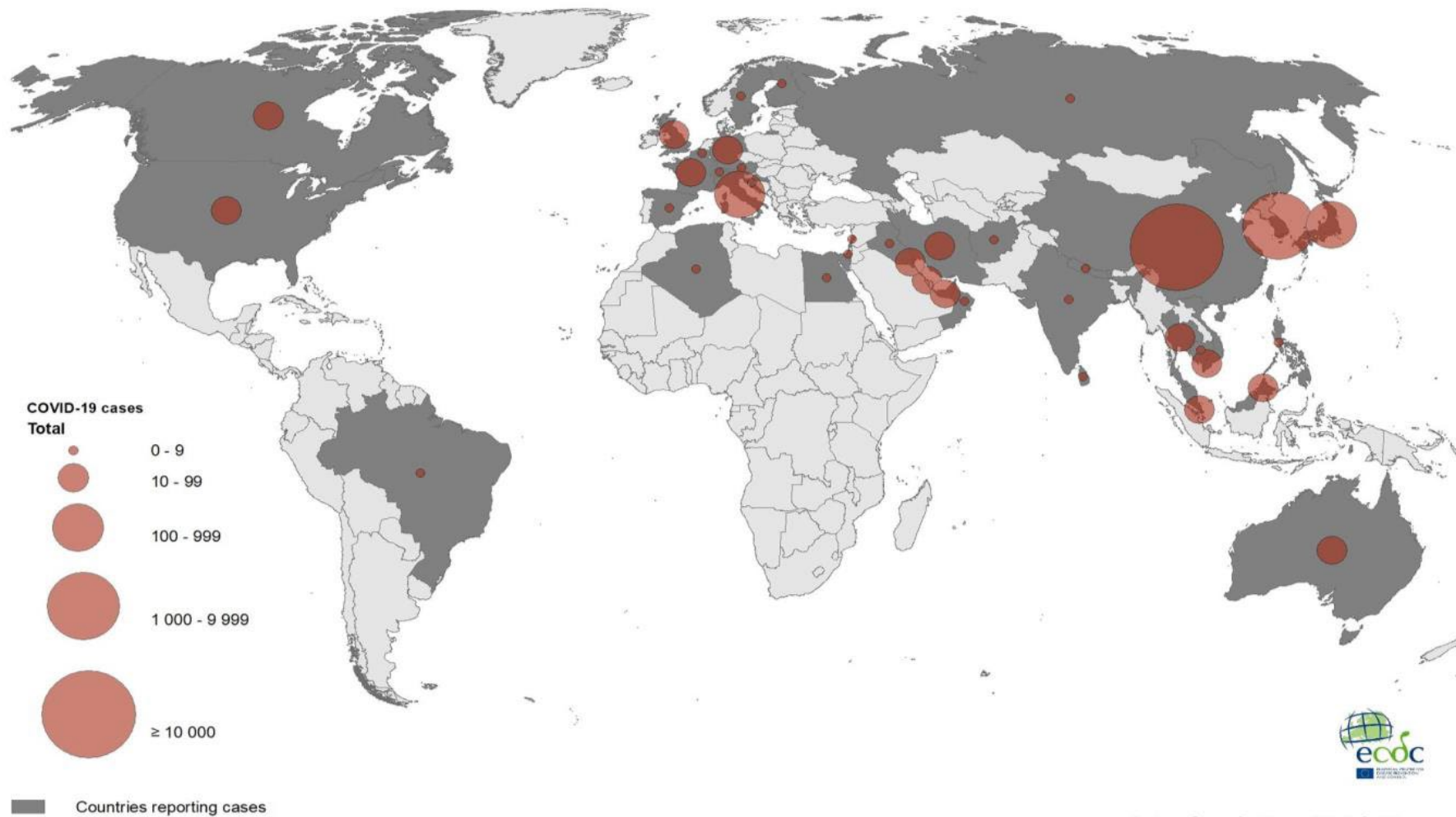
— Nouveau coronavirus (Covid-19) : état des lieux

— 3 mars 2020

Informations et recommandations à date, qui font l'objet d'une mise à jour régulière sur :

- *le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>*
- *le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>*

Répartition des cas

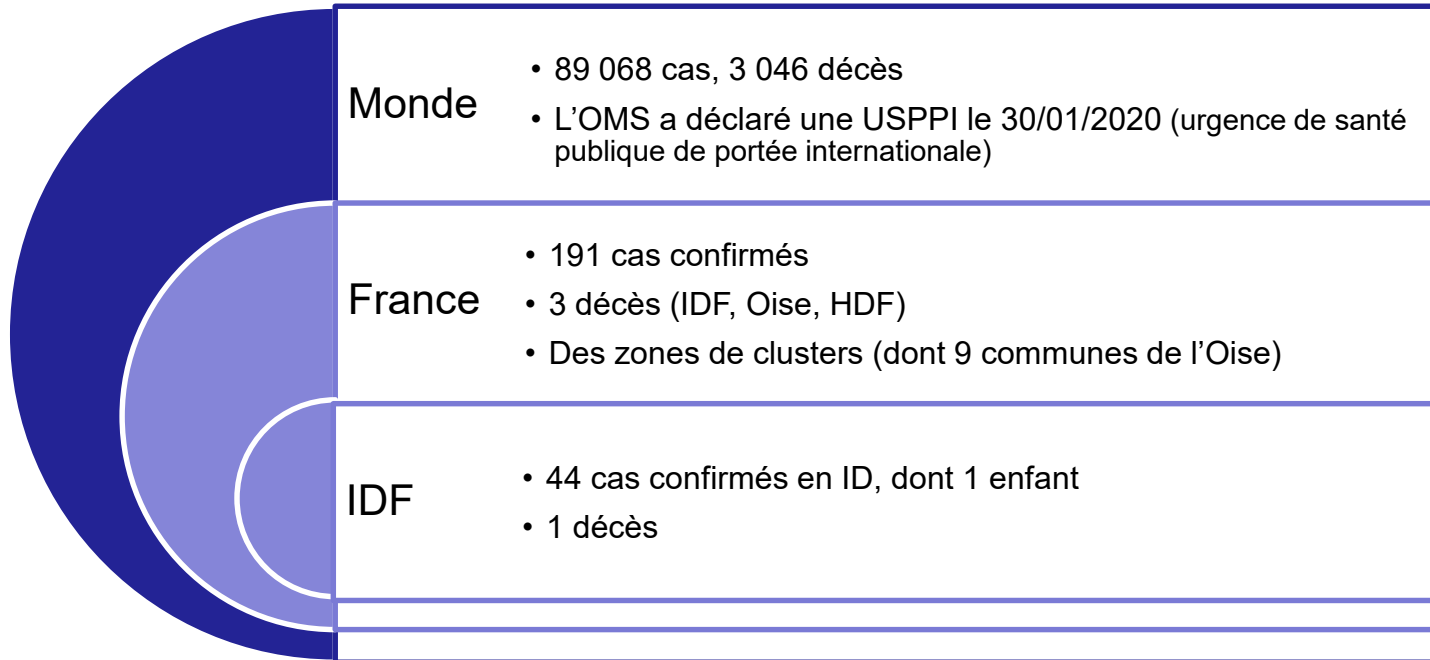


Etat actuel des connaissances et définition de cas

S'agissant d'un émergent, ces données sont évolutives

- Origine: probablement animale.
- Période d'incubation: 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.
- Symptômes: fièvre, toux, myalgie, fatigue.
- Guérison: 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.
- Transmission interhumaine « gouttelettes » .
- Proportion de cas asymptomatiques: inconnue
- 80% formes mineures, 15% sévères, 5% graves
- Pas de cas pédiatrique grave
- Taux de reproduction du virus (R0): > 2 voire 3
- Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire: 4,4-7,5 jours.
- Taux mortalité 2-3 %

Quelques chiffres (données 02/03/2020)



En Ile-de-France

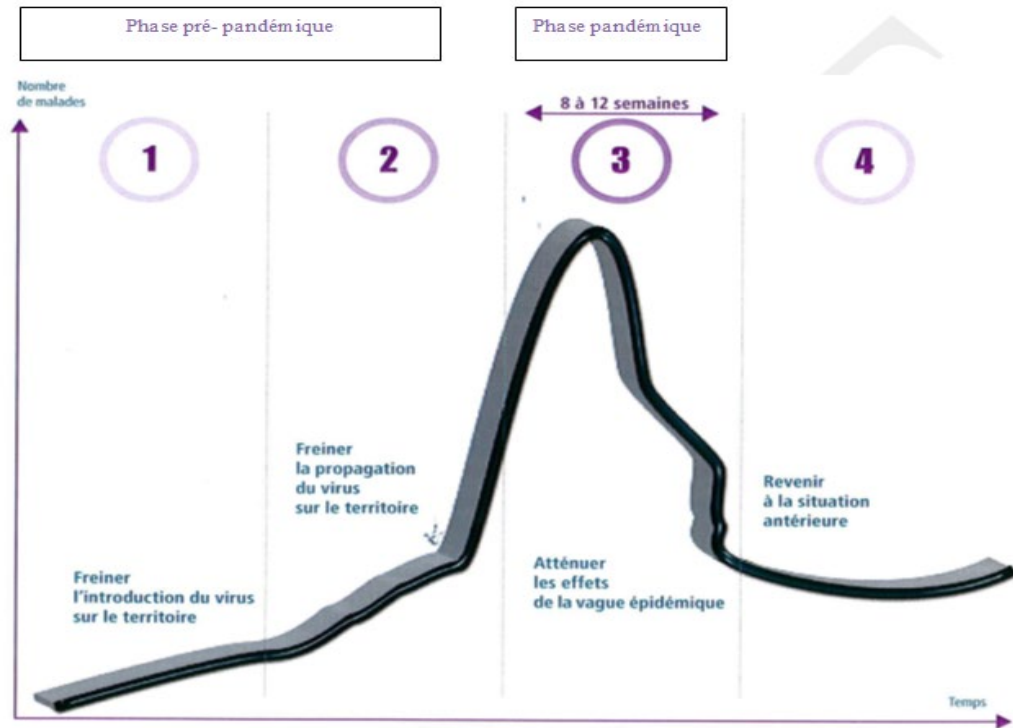
- Très nette augmentation du nombre de cas depuis le 28/02
- Plus de 150 « sujets contact » de cas confirmés ayant fait l'objet de recommandations d'isolement
- Plus de 400 cas classés possibles depuis le début de l'épidémie, exclus grâce aux prélèvements
- Des transmissions intrahospitalières (Tenon)

Gestion d'une épidémie émergente

Principes

Phases de gestion d'une épidémie :

- Freiner l'introduction du virus sur le territoire ;
- Freiner la propagation de virus sur le territoire ;
- Atténuer les effets de la vague épidémique ;
- Revenir à la situation antérieure



Phase actuelle : 2 (fin)

Evolution de la doctrine de prévention

De janvier au 28/02: Mesures visant à limiter le risque d'importation depuis les régions du monde où une circulation active existe

- Information aux voyageurs, accueil médicalisé à Roissy,
- Isolement des personnes de retour de zone à risque
- Suivi des sujets contacts des cas confirmés et isolement des plus à risque
- Hospitalisation des cas

Depuis le 28/02 (stade 2): Mesures visant à freiner la circulation

- Plus d'isolement des personnes de retour de zone à risque asymptomatiques
- Renforcement des mesures barrières pour tous (lavage de main, SAH notamment)
- Interdiction des grands rassemblements pour limiter les circonstances favorables à la diffusion
- Mesures spécifiques pour les zones de cluster (fermetures écoles, éviter les déplacements)
- Suivi des sujets contacts des cas confirmés et isolement des plus à risque
- Hospitalisation des cas sauf dérogation (possibilité de prise en charge en ambulatoire en IdF)

Rappel des recommandations

Pour tous:

- Mesures barrières (lavage des mains, éternuer dans son coude, mouchoir unique, etc.)
- Les grands rassemblements sont annulés dès lors: qu'ils regroupent plus de 5000 personnes en milieu confiné, qu'ils sont très exposants ou qu'ils concernent des personnes à risque, y compris en milieu ouvert

Pour les sujets contacts « modéré à élevé » de cas confirmés:

- Isolement à domicile 14 jours après le dernier contact
- Pour les professionnels de santé, adaptation possible (prise de poste possible avec renforcement des mesures barrières)
- Surveillance et prélèvements en cas de symptôme, éviction immédiate
- Port de masque si contact

Pour les personnes revenant de l'étranger (y compris enfants)

- Surveillance individuelle pendant 14 jours, plus de mesures d'isolement

Pour les personnes résidentes dans une zone de « cluster »

- Suivre les mesures prises dans la zone (fermeture écoles...)
- Eviter de circuler en dehors de la zone (inciter le télétravail ...)

Informations: le 15 pour les malades, le numéro vert national (0800 130 000) pour toute question

Montée en puissance du dispositif sanitaire

Principes

Une offre de soins à adapter à la phase de l'épidémie

Phases 1 et 2

- Dispositif de levée de doute (classement des cas possibles en exclus ou confirmés)
- Hospitalisation des cas confirmés au sein des sites dédiés adultes et pédiatriques de l'ESR (Etablissement de Santé de Référence = AP-HP), puis des établissements de 2^{ème} ligne (Siège SAMU), pas de prise en charge des cas en ambulatoire sauf dérogation.
- Augmentation des capacités de prise en charge biologique (PCR) et priorisation si nécessaire
- Contact tracing autour des cas confirmés
- Mesures-barrière

Phase 3
(passage du virus
en communauté)

- Arrêt des hospitalisations systématiques et du contact tracing
- Recentrage de l'hôpital sur la prise en charge des cas les plus lourds
- Prise en charge des formes bénignes ou non compliquées par la médecine de ville
- Mesures - barrière

— Doctrine d'utilisation des masques (02/03)

- Le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés (soins intensifs) ;
- Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux personnes contact des personnes à risque modéré/élevé, aux professionnels de santé recevant des personnes malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires en cas de suspicion de contact avec une personne malade ;
- Pour le reste de la population, le port du masque n'est pas recommandé. Les officines ont été invitées à ne pas distribuer des masques en dehors des 2 cas mentionnés précédemment ou d'une indication médicale.

Sites utiles

le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

le site d'information du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

ou appelez le numéro vert (appel gratuit) : **0800 130 000**